AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\_002-7-chem | [Exécutions publiques ?] ItemArchives parlementaires, T.21, 27 novembre 1790. | La punition doit agir sur les autres.

## Archives parlementaires, T.21, 27 novembre 1790. | La punition doit agir sur les autres.

Auteur : Foucault, Michel

## Présentation de la fiche

Coteb002\_f0232
SourceBoite\_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

## Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

La junita dut ejir ur le sum. 238

(Asmortin-11 polin den juris)

rend mul mar c'h. gan (2 14hit gar le

pen, sont c'h romistrie, cor u mulm meniguren

ut spiciol de c'horis, son objet vin bota ent de

sont i nombre à le penses or Ch. gan est mêt o' se

rendre couple, or ve boucer ses perchant crimines.

eacher quelle verre à l'enze out rette siting qui dat oranger à les prélier : out rette siting qu'il dut chercher à mande portitier ... or le milleur nogen dy promir adde le renote certain et perqu'ilévitione

27 ful que le romidion lui presine "une criq = immé oret et c/ a controur de d'ent quil
ve efetts: ( 145.)

